



ARRETE N° 2023 - 595

DELEGATION DE SIGNATURE A M. Hugues BENEDETTI

Le Président de la Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali),

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-9 et L.5211-4-2,

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Cali en date du 10 juillet 2020 portant élection de Monsieur Philippe Buisson, Président de La Cali,

Vu la délibération portant délégation à Monsieur le Président de certaines attributions du conseil communautaire du 10 juillet 2020,

Vu les délibérations respectives du Conseil communautaire de La Cali et du Conseil municipal de la ville de Libourne autorisant la création du service commun de la Direction pilotage et expertise des moyens techniques,

Vu la lettre de mission en date du 3 janvier 2023, portant nomination de Monsieur Hugues BENEDETTI, Directeur de projets, en qualité de Chef de projet du Pôle d'échange multimodal (PEM) de Libourne, Chef de projets d'aménagement urbain et de transition énergétique et de chef de projet « expert en appui aux infrastructures aquatiques »,

Considérant la nature du service commun ainsi créé visant à permettre d'assurer les fonctions et mener les missions afférentes pour le compte à la fois de la ville de Libourne et de La Cali sous l'autorité fonctionnelle respective du Maire de la ville de Libourne et du Président de l'EPCI,

Considérant que pour le bon fonctionnement de l'administration communautaire, il y a lieu de procéder à une délégation de signature.

ARRETE

Article 1 : Monsieur Hugues BENEDETTI reçoit délégation pour signer les actes ci-après, dans le cadre de ses attributions :

- En matière administrative :
 - Les accusés de réceptions des courriers ;
 - Les bordereaux ou courriers accompagnant l'envoi des pièces ou documents administratifs.
 - Les courriers à destination des partenaires financiers, institutionnels et réglementaires des projets de Pôle d'échange multimodal (PEM) de Libourne, des projets d'aménagement urbain et de transition énergétique et des infrastructures aquatiques de la Cali et de la Calinésie.

- En matière de commande publique :

- Toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dans la limite de 10 000 euros hors taxes.
- Les courriers de mise en demeure aux entreprises pour les marchés et les accords-cadres.

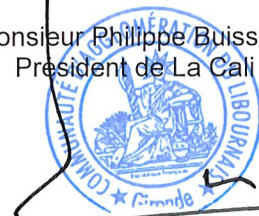
Article 2 : Cette délégation de signature est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président de La Cali et subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée.

En cas d'absence de Monsieur Hugues BENEDETTI, délégation est donnée dans les mêmes conditions à Monsieur Alexandre Chuisano, Directeur général des services techniques adjoint, puis à Monsieur Vincent Beaupertuis, Directeur général des services.

Article 3 : La Direction générale des services et Monsieur le responsable du service de gestion comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Libourne,
Le 3 juillet 2023
mis en ligne le 4 juillet 2023

Monsieur Philippe Buisson,
Président de La Cali



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs du siège de La Cali,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, ou d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ampliations transmises à :

- Monsieur le Président de La Cali,
- Monsieur Hugues BENEDETTI,
- Monsieur Vincent Beaupertuis,
- Monsieur Alexandre Chuisano
- Monsieur le responsable du service de gestion comptable,
- Direction Générale de La Cali,
- Directions Générales des Services Adjointes,
- Pôle administratif et financier.

SPECIMENS DE SIGNATURE

Hugues BENEDETTI, Directeur de projets

Notifié le : 03/07/23

Signature :

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'Hugues BENEDETTI'.

paraphe :

A small, stylized handwritten mark or initials in black ink, possibly 'PB'.